

Extension du programme de travail partagé

Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration, M. Lloyd Axworthy, a annoncé une extension d'un an du Programme de travail partagé et une hausse de \$100 millions du plafond de 1982 des prestations d'assurance-chômage aux termes du programme.

Le Programme de travail partagé a une vocation temporaire et il est mis en oeuvre à la faveur de l'article 37 de la Loi sur l'assurance-chômage. Ses coûts sont entièrement défrayés à même les fonds de l'assurance-chômage. Il permet d'éviter la mise à pied temporaire d'une partie de la main-d'oeuvre d'une entreprise en faisant partager le travail disponible par un plus grand nombre d'employés. Chacun de ceux-ci accepte de travailler moins de jours par semaine que normalement, à un revenu légèrement moindre, pour éviter que des compagnons de travail soient mis à pied.

Les participants reçoivent des prestations d'assurance-chômage pour les journées durant lesquelles ils ne travaillent pas, ceci jusqu'à un maximum de trois jours par semaine. Contrairement à ce qui se produit pour la délivrance des prestations d'assurance-chômage, il n'y a pas de période de carence, c'est-à-dire de délai.

M. Axworthy a souligné que le Cabinet avait approuvé un plafond de \$150 millions pour le Programme en 1983 et il a noté que l'on envisageait d'étendre de 12 semaines la durée des ententes de Travail partagé, qui est actuellement de 26 semaines. Les prolongations débuteraient en juillet, soit 26 semaines après la mise en place du Programme.

"Les demandes de prolongation seront étudiées lors de circonstances exceptionnelles, a expliqué le Ministre. Les compagnies devront alors fournir la preuve qu'elles seront en mesure de revenir au niveau du plein emploi à la fin de la prolongation."

Jusqu'à présent, on a conclu plus de 1 400 ententes de Travail partagé, permettant ainsi à 69 000 personnes de partager leur travail et d'éviter quelque 31 150 licenciements.

"Le gouvernement fédéral s'est engagé à alléger les difficultés que la présente récession cause aux travailleurs," a dit M. Axworthy. Ce programme a l'avantage d'avoir des effets immédiats et d'aider des travailleurs menacés d'être mis à pied.

Parcs Canada dirige plusieurs fouilles archéologiques au Québec

Des archéologues ont entrepris une troisième saison de fouilles à la terrasse Dufferin, à Québec, dans le cadre du programme d'été de recherches archéologiques de Parcs Canada.

Les recherches se concentrent sur des vestiges d'ouvrages militaires, situés sous la terrasse et à proximité, tout en portant une attention particulière à l'aménagement paysager de ce quartier au siècle dernier.

En même temps que s'effectuent les fouilles, des historiens compilent la documentation historique touchant le secteur de la terrasse Dufferin. Par la suite, on intégrera les données, tant archéologiques que documentaires, pour terminer les études sur les vestiges retrouvés. Ceux-ci serviront à la mise en valeur de ce secteur historique de Québec.

D'autre part, toujours dans la ville de Québec, Parcs Canada entame une seconde année de fouilles au bastion Saint-Louis, près de la porte du même nom.

Le bastion, construit vers 1750, fait partie de la ligne de fortifications construite à l'époque par l'ingénieur Chaussegros de Léry.

Hors du bastion, les fouilles se concentrent sur l'emplacement d'une ancienne casemate qui remonte au régime français. Le travail comprend aussi la stabilisation des murs du bastion et la préparation de la mise en valeur des vestiges identifiés, en vue de présenter au public le fonctionne-



Travaux d'excavation près de l'hôtel Château Frontenac à Québec.

ment défensif d'un bastion.

A Saint-Jean-sur-Richelieu, Parcs Canada, de pair avec les autorités du Collège militaire de Saint-Jean, procède, pour une troisième année consécutive, à des fouilles sur l'emplacement des ouvrages de défense du fort Saint-Jean utilisé sous le régime français et le régime anglais. Le but des fouilles est de localiser certains gisements archéologiques du fort français de 1748; plus précisément, les
(suite à la page 8)



Site des fouilles archéologiques entreprises par Parcs Canada à la terrasse Dufferin, à Québec.